

Madame MASSET Meryl
9 Quartier Mataud
07800 Saint-Georges-les-Bains

SAINT-GEORGES-LES-BAINS, le **09 MARS 2026**

N/Réf. : DP00724026A0012

Objet : Non opposition à une déclaration préalable

Madame,

Vous avez déposé une déclaration préalable n°DP00724026A0012 enregistrée le 17/02/2026 pour un projet de cabanon de jardin de 15m2 situé au 9 Quartier Mataud à SAINT-GEORGES-LES-BAINS (parcelle cadastrée 0H-0244).

Le service instructeur a procédé à l'instruction de votre dossier. Il s'avère que les travaux sont conformes au Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Le délai d'instruction de votre déclaration préalable est d'un mois conformément au code de l'urbanisme.

Ainsi, à compter du 18/03/2026, vous bénéficierez d'une décision tacite et vous pourrez commencer les travaux après avoir :

- affiché sur le terrain le récépissé de dépôt pour attester la date de dépôt,
- installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet.

Vous trouverez ci-joint la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux qui doit être complétée et déposée en Mairie à la fin des travaux.

Votre projet semble soumis à la Taxe d'Aménagement. Les éléments de calcul des taxes doivent être déclarés dans un délai de 90 jours après l'achèvement de vos travaux. Vous devez effectuer cette déclaration à partir de votre espace sécurisé sur le site des impôts.

Je vous prie de croire Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

La Maire,



Geneviève PEYRARD

Pour Le Maire et par délégation
Adjoint chargé de l'Urbanisme
Olivier MONTIEL